

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19944**

Intitulé

MASTER : MASTER CREATION, REPRISE D'ENTREPRISE ET ENTREPRENEURIAT (Domaine : Droit, Economie, Gestion - Mention : Stratégie)

Nouvel intitulé : Domaine DROIT, ÉCONOMIE, GESTION, Mention Entrepreneuriat et Management de Projets

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Bordeaux	Président de l'Université, Recteur chancelier des Universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du diplôme peut exercer les activités suivantes :

- Evaluer et monter un projet de création d'entreprise ou un projet de reprise d'entreprise dans ses différentes dimensions (organisationnelle, technique, humaine, commerciale...);
- Diriger une entreprise selon des objectifs de développement économique et de rentabilité financière ou selon les orientations fixées par les pouvoirs publics.

Pour mener à bien ces activités, le titulaire du diplôme dispose des connaissances suivantes :

- connaissance de l'entrepreneur (dans le cadre d'une appréciation du couple porteur-projet),
- connaissance des contextes que l'entrepreneur peut traverser (haute technologie, économie sociale et solidaire ; création, reprise, ...),
- maîtrise du processus entrepreneurial pour mieux conseiller l'entrepreneur ou pour lui-même entreprendre,
- maîtrise du processus de mise au point d'une affaire, de la quête d'une idée à la formalisation d'un plan d'affaires.

Il est capable de :

- Formaliser un plan d'affaires à partir d'une idée d'entreprise, puis définir précisément le produit ou le service ;
- Définir et décliner les orientations stratégiques d'une entreprise en termes d'organisation, de développement économique, de financement... ;
- Organiser et mettre en place les modalités de fonctionnement de l'entreprise ;
- Elaborer un statut juridique d'entreprise à la mesure du projet ;
- Définir l'objectif de rentabilité économique de l'entreprise ;
- Concevoir un « business model » garantissant une viabilité à moyen terme de l'entreprise ;
- Présenter et défendre un projet d'entreprise auprès de partenaires potentiels, notamment institutionnels ou financiers ;
- Superviser la gestion des ressources humaines de l'entreprise (paie, formation, recrutement...);
- Gérer les moyens budgétaires et matériels de l'entreprise ou planifier les opérations financières ;
- Suivre et analyser les données d'activité de l'entreprise et proposer des axes d'évolution ;
- Réagir aux différents aléas auxquels est confrontée une entreprise, a fortiori jeune ;
- Communiquer les informations sur les résultats d'activité, les évolutions, les enjeux en interne ou à des partenaires.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire du diplôme peut travailler dans tous les secteurs d'activités.

Le titulaire du diplôme peut accéder aux emplois suivants :

- Créateur d'entreprise,
- repreneur d'entreprise,
- conseiller en création ou reprise d'entreprise,
- service bancaire,
- agent du développement territorial,
- chargé de valorisation de la recherche,
- etc.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1301 : Direction de grande entreprise ou d'établissement public

M1302 : Direction de petite ou moyenne entreprise

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

Réglementation d'activités :

Les métiers auxquels prépare ce diplôme ne sont pas des activités réglementées.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'octroi du diplôme de Master « Création, reprise d'entreprise et entrepreneuriat » s'effectue après une formation en 4 semestres. A l'Université de Bordeaux, il est recommandé de suivre le Master 1 « Stratégie » (ou le Master 1 « Management » pour la Formation

Continue) pour accéder au Master 2 « Création, reprise d'entreprise et entrepreneuriat ». Néanmoins les candidatures sont ouvertes à toute personne titulaire d'un Master 1 et porteuse d'un projet de création ou de reprise d'entreprise. Une sélection des candidats est effectuée sur dossiers à l'issue des deux premiers semestres par un jury composé, outre du responsable de la formation, d'enseignants ou de professionnels intervenant dans la formation.

M1 PARCOURS « STRATEGIE », RECOMMANDE EN FORMATION INITIALE

SEMESTRE 1

UE 1 : Contexte organisationnel (CREDITS : 9 - Volume horaire total : 60h)

UE 2 : Développement organisationnel (CREDITS : 9 - Volume horaire total : 60h)

UE 3 : Développement stratégique (CREDITS : 12 - Volume horaire total : 60h)

SEMESTRE 2

UE 4 : Techniques de gestion (CREDITS : 9 - Volume horaire total : 60h)

UE 5 : Management général (CREDITS : 9 - Volume horaire total : 60h)

UE 6 : Spécialisation (CREDITS : 9 - Volume horaire total : 60h)

UE 7 : Professionnalisation (CREDITS : 3 - Volume total : 60h + stage pratique de 2 mois minimum)

Modalités de contrôle des connaissances :

- contrôle continu pour les UE 3 et 6,
- contrôle terminal pour les UE 1, 2, 4 et 5,
- un rapport de stage pratique pour l'UE 7,
- deux sessions d'examen pour le contrôle terminal.

Modalités de capitalisation et de compensation :

Chaque UE est acquise pour une durée illimitée lorsque la moyenne des notes des matières qui la composent, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Le premier semestre est validé lorsque :

- la moyenne des UE qui le composent, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20,
- la moyenne de chaque UE est égale ou supérieure à 07/20.

Le deuxième est validé lorsque :

- la moyenne des UE qui le composent, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20,
- la moyenne des UE 4, 5 et 6 est égale ou supérieure à 07/20,
- la note obtenue à l'UE 7 est égale ou supérieure à 10/20.

L'année est acquise lorsque les 2 semestres sont validés.

M1 PARCOURS « MANAGEMENT », RECOMMANDE EN FORMATION CONTINUE

SEMESTRE 1

UE 1 : Contexte organisationnel (CREDITS : 9 - Volume horaire total : 49h)

UE 2 : Développement organisationnel (CREDITS : 6 - Volume horaire total : 28h)

UE 3 : Fondamentaux de gestion (CREDITS : 15 - Volume horaire total : 70h)

SEMESTRE 2

UE 4 : Techniques de gestion (CREDITS : 12 - Volume horaire total : 56h)

UE 5 : Management général (CREDITS : 6 - Volume horaire total : 28h)

UE 6 : Professionnalisation (CREDITS : 12 - Volume horaire total : 21h)

Modalités de contrôle des connaissances :

- contrôle continu et contrôle terminal pour les UE 1, 2 et 4,
- contrôle terminal pour les UE 3, 5 et 6,
- un rapport de stage pratique pour l'UE 6,
- deux sessions d'examen pour le contrôle terminal

Modalités de capitalisation et de compensation :

Chaque UE est acquise pour une durée illimitée lorsque la moyenne des notes des matières qui la composent, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Chaque semestre est validé lorsque chacune des UE qui le composent sont acquises. Il n'y a pas de compensation entre UE.

L'année est validée lorsque chacun des semestres est acquis.

MASTER 2 « CREATION, REPRISE D'ENTREPRISE ET ENTREPRENEURIAT »

SEMESTRE 1

UE 1 : Entrepreneuriat : l'entrepreneur, ses actes, ses contextes (CREDITS : 10 - Volume horaire total : 78h)

UE 2 : De l'idée au marché (CREDITS : 10 - Volume horaire total : 60h)

UE 3 : Le modèle d'affaires (« business model ») (CREDITS : 10 - Volume horaire total : 42h)

SEMESTRE 2

UE 4 : La stratégie (CREDITS : 10 - Volume horaire total : 87h)

UE 5 : La reprise d'entreprise (CREDITS : 10 - Volume horaire total : 51h)

UE 6 : Mémoire et projets professionnalisants (CREDITS : 10 - Volume horaire total : 48h)

Modalités de contrôle des connaissances :

- contrôle continu et contrôle terminal pour les UE 1, 2, 4 et 5,
- contrôle terminal pour les UE 3 et 6
- des rapports et soutenances pour l'UE 6.
- une session unique d'examen.

Modalités de capitalisation et de compensation :

Chaque UE est acquise pour une durée illimitée lorsque la moyenne des notes des matières qui la composent, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Chaque semestre est validé quand toutes les unités d'enseignement qui le composent sont acquises. Il n'y a pas de compensation entre UE.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Jury composé de membres de l'équipe pédagogique, enseignants-chercheurs ou professionnels en activité
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Jury composé de membres de l'équipe pédagogique, enseignants-chercheurs ou professionnels en activité
En contrat de professionnalisation	X	Jury composé de membres de l'équipe pédagogique, enseignants-chercheurs ou professionnels en activité
Par candidature individuelle	X	Possible pour tout ou partie du diplôme par la VES. Même jury.
Par expérience dispositif VAE	X	Membres permanents de la commission de VAE, responsable de la formation, intervenants dans la formation (un enseignant-chercheur et un professionnel)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 3 janvier 2012 relatif aux habilitations de l'Université Bordeaux IV à délivrer les diplômes nationaux

Décret n°2013-805 du 3 septembre 2013 portant création de l'Université de Bordeaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.u-bordeaux.fr/formation/enquetes-et-statistiques>

Autres sources d'information :

www.u-bordeaux.fr/formation/PRGMGSTR0_111/master-1-strategie

www.u-bordeaux.fr/formation/PRGMGMANO_111/master-1-management

www.u-bordeaux.fr/formation/PRGMGSTR0_211/master-2-professionnel-creation-reprise-d-entreprise-et-entrepreneuriat
www.u-bordeaux.fr/Colleges-et-departements/College-Droit-science-politique-economie-et-gestion/IAE-Bordeaux
www.u-bordeaux.fr

Université de Bordeaux

Lieu(x) de certification :

Université de Bordeaux : Aquitaine Limousin Poitou-Charentes - Gironde (33) [Bordeaux]
Pôle Universitaire de Sciences de Gestion (PUSG) de Bordeaux

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pôle Universitaire de Sciences de Gestion (PUSG) de Bordeaux

Historique de la certification :

Le M2 CREE (création, reprise d'entreprise et entrepreneuriat) donne suite au DESS Création d'entreprise et gestion des projets innovants, créé il y a une quinzaine d'années.

Certification suivante : Domaine DROIT, ÉCONOMIE, GESTION, Mention Entrepreneuriat et Management de Projets